

Site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

(ZSC n° FR5200629 et ZPS n° FR5212003)

Résumé du Document d'Objectifs

(Objectifs 2010-2016)



► Définition

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels à préserver, abritant des espèces rares ou menacées, et leurs habitats naturels. Les espèces et milieux concernés sont précisés par deux directives européennes complémentaires, dites Directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». Celles-ci prévoient la création de différents types de sites Natura 2000. Tous ont pour objectif de préserver la biodiversité exceptionnelle qu'ils abritent, mais « en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales ». Il ne s'agit pas d'exclure l'Homme de ces sites, mais bien d'y maintenir les activités favorables à la biodiversité, dans une perspective de développement durable.

► Nom du site

Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

► N° officiel du site

ZSC* n° FR 52 00629 et ZPS* n° FR 5212003

► Site désigné au titre de

Directive « Habitats », le 07/12/2004

Directive « Oiseaux », le 05/01/2006

► Superficie du site Natura 2000

Périmètre officiel validé en 2006 : 5 157 ha

Périmètre d'étude en 2013 : 9 400 ha

► Date de validation du Document d'objectifs

1^{ère} version (objectifs 2003-2008) : le 18/12/2003

2^{nde} version (objectifs 2010-2016) : le 25/05/2010

► Localisation

Région des Pays de la Loire,

Département de Maine-et-Loire (49),

33 communes concernées (dont 24 depuis 2004 et 9 communes supplémentaires après extension)

► Communes concernées

Artannes-sur-Thouet⁽ⁿ⁾

Blaison-Gohier

Chacé⁽ⁿ⁾

Chênehutte-Trèves-Cunault

Distré⁽ⁿ⁾

Gennes

Juigné-sur-Loire

La Bohalle

La Daguenière

La Ménitrie

Le Coudray-Macouard⁽ⁿ⁾

Le Puy-Notre-Dame⁽ⁿ⁾

Le Thoueil

Les Ponts-de-Cé

Les Rosiers-sur-Loire

Montreuil-Bellay⁽ⁿ⁾

Montsoreau

► Début de l'animation du site : 1^{er} Janvier 2004

Opérateur et structure animatrice :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

► Habitats d'intérêt communautaire

8 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire

► Espèces d'intérêt communautaire

33 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;

24 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, (faune, flore) » :

- Mammifères : Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Chiroptères (7 espèces).
- Amphibiens : Triton crêté.
- Poissons : Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Grande Alose, Alose feinte, Bouvière, Saumon Atlantique, Loche de rivière.
- Invertébrés : Mulette épaisse, Rosalie des Alpes^(p), Gomphe serpentifère, Agrion de mercure, Grand Capricorne, Ecaille chinée^(p), Pique-prune^(p), Lucane cerf-volant.

^(p) Espèce d'intérêt communautaire prioritaire

Parnay

Saint-Clément-des-Levés

Saint-Jean-des-Mauvrets

Saint-Just-sur-Dive⁽ⁿ⁾

Saint-Martin-de-la-Place

Saint-Mathurin-sur-Loire

Saint-Rémy-la-Varenne

Saint-Saturnin-sur-Loire

Saint-Sulpice

Saumur

Souzay-Champigny

Turquant

Varenes-sur-Loire

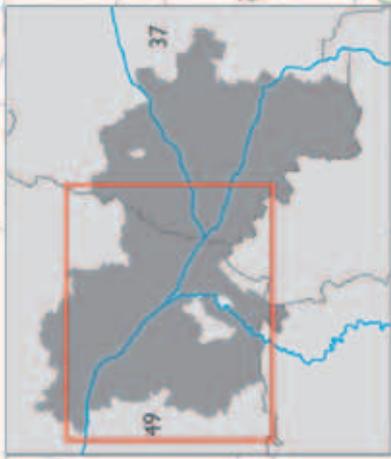
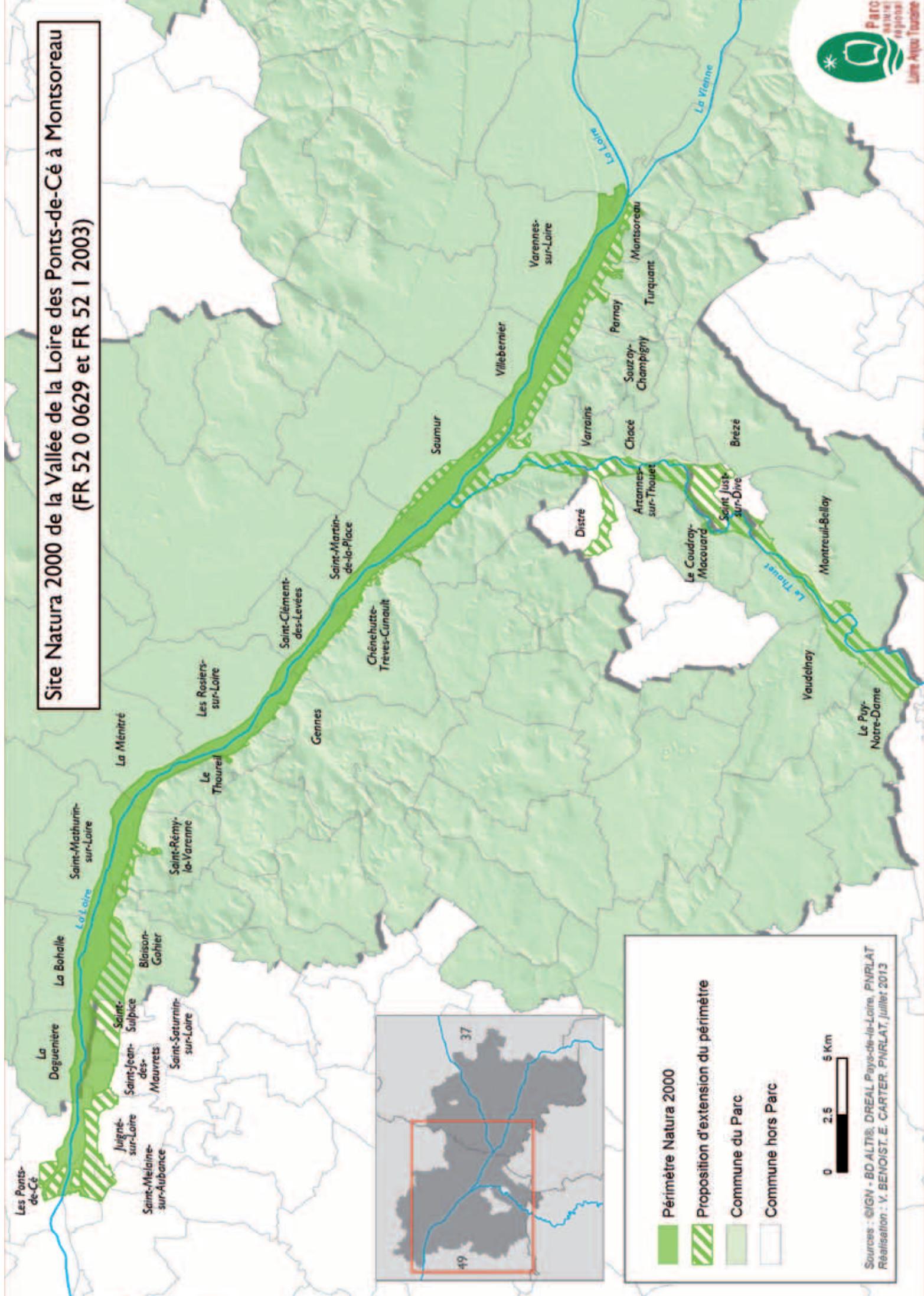
Varrains⁽ⁿ⁾

Vaudelnay⁽ⁿ⁾

Villebernier

⁽ⁿ⁾ communes concernées par le projet d'extension du périmètre Natura 2000

Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR 52 0 0629 et FR 52 1 2003)



Périmètre Natura 2000

Proposition d'extension du périmètre

Commune du Parc

Commune hors Parc

0 2.5 5 Km

Sources : ©IGN - BD ALTI®, DREAL Pays-de-la-Loire, PNPLAT
Réalisation : V. BENOIST, E. CARTER, PNPLAT, juillet 2013

Présentation du site Natura 2000



La vallée de la Loire est reconnue internationalement pour ses richesses naturelles, culturelles ou paysagères. Une partie de la vallée est ainsi inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels. La Loire est intégrée au réseau Natura 2000 presque intégralement, depuis sa source jusqu'à l'océan.

Un site ligérien en Maine-et-Loire

Le site Natura 2000 dit de la « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » traverse la moitié Est du département du Maine-et-Loire. Il s'étire le long de la Loire, sur un tronçon de 53 km (voir carte p. 3) et traverse le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le site comprend la *vallée alluviale** de la Loire, délimitée par les levées (digues), de part et d'autre du lit du fleuve. La Loire et le Thouet occupent ainsi près du tiers de la superficie du site Natura 2000. Les milieux naturels et les espèces qu'on y trouve sont reconnus et protégés au titre des deux directives européennes « Oiseaux » et « Habitat, Faune, Flore ».

Une nouvelle délimitation du site Natura 2000

Intégré au réseau Natura 2000 depuis 2004, le site fait l'objet d'une proposition d'extension de son périmètre depuis 2010.

L'objectif de cet élargissement est d'intégrer des secteurs méconnus présentant des enjeux forts de protection de la biodiversité. La superficie totale sera de 9400 ha contre 5157 ha actuellement.

Le site étendu concernera 33 communes (dont 26 communes situées dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine) contre 24 actuellement.

En complément de la vallée inondable de la Loire, le nouveau périmètre du site Natura 2000 intégrera quatre secteurs supplémentaires :

► Le coteau de Gennes à Montsoreau

Ce coteau présente de nombreuses cavités favorables aux chauves-souris, qui y trouvent des gîtes de reproduction ou d'hibernation. Deux d'entre eux font partie des sites les plus importants des Pays de la Loire pour la survie du Rhinolophe euryale et du Murin à Oreilles échancrées, deux espèces de chauves-souris. L'intégration du front de coteau en totalité permet de prendre en considération les cavités déjà connues comme celles restant à découvrir.

► La vallée du Thouet

Le Thouet est le principal affluent de la Loire saumuroise. La partie aval de la vallée du Thouet (de Montreuil-Bellay à Saumur) forme un trait d'union entre deux sites Natura 2000 : la vallée du Thouet en amont de Parthenay (en Poitou-Charentes) et la vallée de la Loire.

La vallée du Thouet présente des milieux naturels alluviaux typiques, favorables à un ensemble d'espèces remarquables (présentes dans la Loire ou plus en amont sur le Thouet).

Celui-ci accueille par exemple des animaux emblématiques telles que la Loutre d'Europe ou encore la Bouvière et la Loche de Rivière, deux espèces de poissons.

► Lieu-dit Les Roches à Saint Lambert-des-Levées

La qualité écologique de ce secteur tient à sa connexion hydraulique avec la Loire. On y trouve un ensemble de milieux naturels (prairies inondables et boisements humides) d'intérêt communautaire.

► Zones humides en aval de Gennes

Le tracé initial du site Natura 2000 ne tient pas suffisamment compte des zones humides situées dans la partie aval du site, telles que la vallée du Vieux Louet.

Ces zones sont pourtant étroitement liées au fonctionnement et aux enjeux écologiques de la Loire et de sa vallée. Il est donc cohérent de les prendre en compte au même titre que le reste de la vallée alluviale.

Dans la suite de ce document, on désignera par « site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » l'ensemble du site, y compris ces propositions d'extension.



Un territoire majoritairement agricole

Environ 3390 hectares, soit plus de 56 % de la surface totale du site, hors *lits mineurs** de la Loire et du Thouet, sont utilisés par l'agriculture.

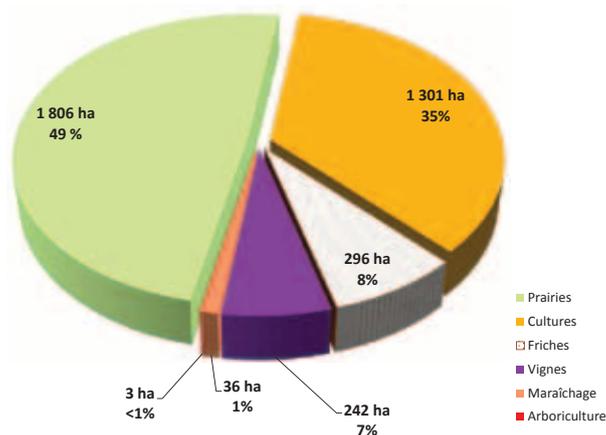
Les surfaces en herbe (prairies et autres zones pastorales) représentent la moitié de cette superficie. Elles sont principalement utilisées pour l'élevage bovin, en filières viande et lait.

Les grandes cultures, le maraîchage et l'arboriculture sont présents surtout en aval de Gennes et dans la vallée du Thouet. La viticulture est dominante dans le Saumurois, sur le coteau, en rive gauche.

Enfin, la populiculture est bien représentée, en particulier dans la partie aval du site Natura 2000 et en vallée du Thouet. Les peupleraies représentent près de la moitié des surfaces boisées.

Au total, l'ensemble des boisements, naturels ou exploités, occupe ainsi 20 % de la superficie du site Natura 2000 hors *lits mineurs** de la Loire et du Thouet.

Surfaces agricole du site Natura 2000
"Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau"



Une urbanisation freinée par le risque d'inondation

L'urbanisation est relativement limitée au sein du périmètre du site Natura 2000 ; elle est concentrée majoritairement sur l'agglomération de Saumur.

La constructibilité des terrains et donc la poursuite de l'urbanisation est limitée par :

- les risques d'inondation des Vals de Loire, d'Authion et du Thouet ;
- les mouvements de terrain (pour le coteau saumurois) ;
- l'existence des Plans de Prévention de ces Risques (PPR).

Des usages récréatifs et touristiques nombreux

Outre les activités agricoles et sylvicoles, le site Natura 2000 est le support de nombreux usages récréatifs et/ou activités économiques :

- **la chasse**, pratiquée essentiellement sur le gibier d'eau ;
- **la pêche**, trois pêcheurs professionnels travaillent sur cette portion de Loire, et de nombreux amateurs y pratiquent une pêche récréative, tout comme sur ses annexes hydrauliques (*boires**) ou sur le Thouet ;
- **les loisirs et le tourisme**. Activités nautiques (canoë-kayak, ski nautique, kite-surf,...) loisirs aériens (vols en montgolfière, ULM,...), randonnée pédestre, équestre et cycliste (Loire à vélo), ... sont pratiqués dans et aux abords du site Natura 2000.

Impliquer les acteurs locaux

Les nombreuses activités pratiquées au sein du site Natura 2000 peuvent avoir des impacts – positifs ou négatifs – sur les milieux naturels présents.

La préservation de la biodiversité exceptionnelle du site passe donc nécessairement par la concertation, la sensibilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Les habitats d'intérêt communautaire



Au sein du site Natura 2000, la dynamique naturelle de la Loire conjuguée à des activités humaines historiques telles que l'élevage, a façonné une mosaïque de milieux diversifiés.

Parmi ces milieux naturels ou semi-naturels, on dénombre huit habitats d'intérêt communautaire.

Le terme « habitat » fait référence aux espèces animales ou végétales qui y trouvent les conditions nécessaires et indispensables pour y vivre, se nourrir, se reproduire ou se déplacer. Plusieurs habitats peuvent ainsi être nécessaires à la survie d'une espèce, selon la saison ou son activité.

Les habitats d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 se répartissent en quatre grands types de milieux :

- les milieux aquatiques ;
- les prairies et milieux *herbacés** ;
- les boisements humides naturels ;
- les milieux rocheux.

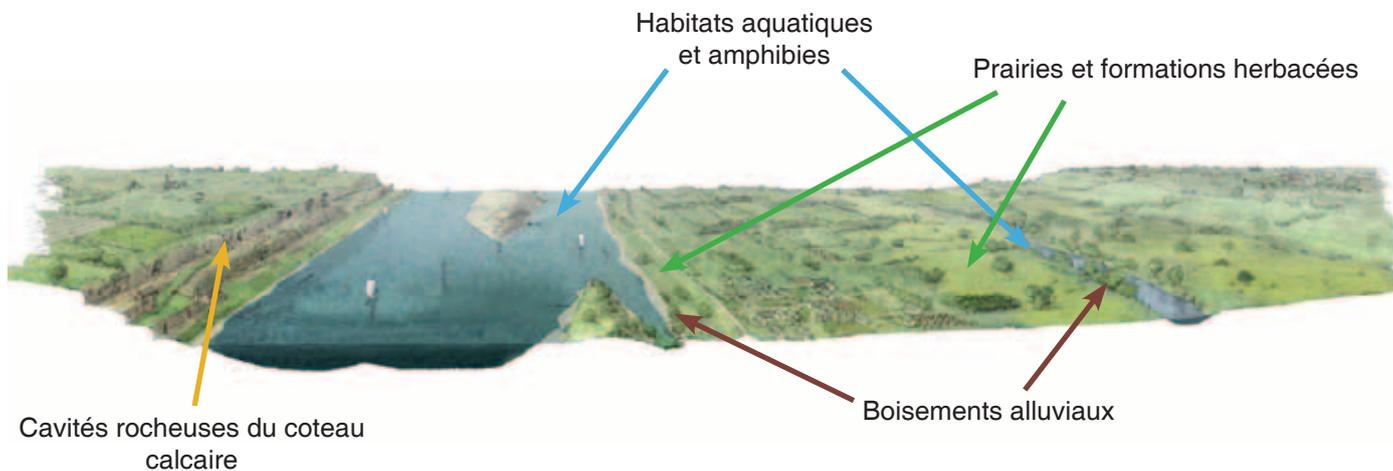
Définition

Les habitats dits « d'intérêt communautaire » sont listés à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et correspondent à des milieux remplissant une des caractéristiques suivantes :

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;

- ayant une aire de répartition réduite (notamment du fait de leur régression) ;
- constituant un exemple remarquable et spécifique à une région européenne.

Les habitats présents dans le site



Cavités rocheuses du coteau calcaire	Habitats aquatiques et amphibiens	Prairies et formations herbacées	Boisements alluviaux
Cavités et grottes non exploitées (8310-1)	Herbiers aquatiques à Characées Végétations des plans d'eau stagnante <i>eutrophe*</i> (3150) Végétations annuelles des grèves sableuses (3130) et berges vaseuses (3270-2) de la Loire asséchée	Prairies humides de fauche de basse altitude (6510) Mégaphorbiaies riveraines des cours d'eau ou des lisières forestières (6430)	Ormaie-frênaie des bords de grands fleuves (91F0) Aulnaie-frênaie des cours d'eau lents (91E0)

exemple (8310-1) : Code Natura 2000 des habitats présents

Les habitats aquatiques et amphibies



Boire de Loire

Les *lits mineurs** de la Loire et du Thouet occupent près du tiers de la superficie totale du site Natura 2000. On y distingue donc naturellement des habitats étroitement associés à la Loire, ou à ses *annexes hydrauliques**.

► Dans les zones en eau

Des ensembles de plantes aquatiques se développent au fond ou en bordure des plans d'eaux stagnantes (*boires**, mares) et dans les zones à faible courant des cours d'eau.

Deux habitats aquatiques (herbiers d'algues appelées Characées, et ensembles de végétaux aquatiques divers) sont ainsi recensés dans le site Natura 2000. Ils diffèrent selon la qualité de l'eau, la vitesse du courant, l'exposition à la lumière.

Ils ont tous leur intérêt pour la vie des insectes aquatiques et de certains poissons qui les utilisent comme lieu de reproduction.

► Sur les berges ou bancs de sable de la Loire asséchés

D'autres ensembles végétaux particuliers se développent l'été, formant une sorte de « gazon » clairsemé, avant que toute autre végétation ne s'y installe. Ces végétations des rives *exondées** sont bien adaptées aux variations des niveaux d'eau de la Loire, et très caractéristiques. Selon la nature du sol (sableux ou vaseux) et la proximité de la zone encore en eau, on distingue deux habitats différents, qui sont cependant souvent présents à proximité l'un de l'autre.

Les boisements alluviaux



Forêt alluviale à Aulnes et Frênes

Les boisements naturels bordant le fleuve ou présents dans les zones humides régulièrement inondées sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. Dans le site Natura 2000, ils se composent essentiellement de **forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes**, présentes le long de la Loire.

Plus ponctuellement, notamment en vallée du Thouet, on trouve des **forêts alluviales*** à **Aulne glutineux et Frêne commun**, habitat d'intérêt communautaire considéré comme prioritaire au niveau européen.

Les prairies et formations herbacées



Prairies maigres de fauche et arbres têtards

Certaines prairies de la vallée de la Loire sont d'intérêt communautaire (**prairies alluviales* mésophiles* eutrophes***). Elles sont régulièrement inondées mais poussent sur des sols assez drainants. Elles accueillent de très nombreuses espèces végétales et animales.

Ces prairies sont aujourd'hui largement présentes le long de la Loire, mais leur conservation dépend du maintien des pratiques extensives traditionnelles de fauche (de préférence) ou de pâturage extensif des prairies inondables.

Les haies et les alignements d'arbres taillés en têtards, sont traditionnellement associés à ces prairies dans le paysage ligérien. Ils sont indispensables à la survie d'espèces d'insectes menacés tels que le Lucane

cerf-volant, le Grand Capricorne ou le Pique-prune (voir page suivante).

Les **mégaphorbiaies*** sont des milieux de transition, intermédiaires entre la prairie et le boisement, généralement peu ou pas entretenus. Ce sont des formations végétales à très hautes herbes (1 à 2 mètres de haut), poussant sur des sols très humides et riches en azote, souvent en lisière de bois ou de cours d'eau. Elles abritent une grande diversité végétale, laquelle favorise à son tour la présence de nombreuses espèces animales, et notamment des insectes remarquables (papillons comme le Cuivré des marais, libellules, ...).

Les cavités rocheuses



Troglodytes du coteau calcaire

Qu'il s'agisse de grottes naturelles ou de carrières issues de l'exploitation du tuffeau, de nombreuses cavités ponctuent le coteau calcaire de la rive Sud de la Loire.

Aujourd'hui inexploitées, certaines forment des gîtes propices à l'hivernation ou la reproduction d'espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris.

Les espèces d'intérêt communautaire



Au sein du site Natura 2000 de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau, on dénombre 33 espèces d'oiseaux et 24 autres espèces animales d'intérêt communautaire. Parmi ces dernières, trois sont considérées comme des espèces prioritaires car elles sont particulièrement menacées de disparition sur le territoire européen.

Définition

Les espèces animales et végétales dites « d'intérêt communautaire » peuvent être localement courantes, mais à l'échelle européenne, elles sont :

- rares ;
- ou vulnérables ;
- ou en danger de disparition ;

- ou endémiques (c'est-à-dire n'existant que sur un territoire bien défini ou au sein d'un habitat naturel spécifique).

Elles sont désignées par les directives « Habitat, Faune, Flore » (annexe II) et « Oiseaux » (annexe I).

Les oiseaux



Sternes pierregarin sur un banc de sable



Râle des genêts

33 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont recensées en vallée de la Loire. Cette diversité tient à la présence de milieux naturels favorables, diversifiés et imbriqués en « mosaïque ». Par exemple :

- le **Balbuzard pêcheur** et l'**Aigrette garzette** s'alimentent dans les cours d'eau ou plans d'eau et nichent dans les boisements proches des cours d'eau ;
- le **Râle des genêts**, la **Pie-grièche écorcheur**, ou le **Faucon pèlerin** dépendent des prairies inondables de la vallée et du bocage pour leur reproduction ou leur alimentation ;

- la **Cigogne noire**, le **Héron pourpré**, ou le **Bihoreau gris** cherchent leur nourriture dans les marais et les *boires** ;
- la **Sterne naine**, la **Sterne pierregarin**, ou la **Mouette mélanocéphale** se reproduisent et élèvent leurs petits sur les grèves sableuses de Loire.

Les mammifères

16 espèces de chauves-souris, telles que le **Murin de Bechstein**, sont recensées dans le site Natura 2000. Selon les espèces, elles se réfugient dans les cavités rocheuses ou les arbres creux pour le repos diurne ou l'hibernation. Les prairies et boisements sont leurs terrains de chasse : elles y trouvent les insectes dont elles se nourrissent.



Mammifères semi-aquatiques, la **Loutre d'Europe** et le **Castor d'Europe** sont présents sur les bords de Loire et sur ses affluents comme le Thouet. Ils dépendent des cours d'eau et de leurs berges pour leurs déplacements, leur habitat (le terrier du Castor a une entrée sous l'eau) et leur alimentation (la Loutre est piscivore, tandis que le Castor se nourrit de l'écorce d'arbres poussant en berge).



Les poissons

Sept espèces de poissons d'intérêt communautaire ont été recensées sur les cours d'eau du site : la **Lamproie marine**, la **Lamproie fluviatile**, la **Grande Alose**, l'**Alose feinte**, le **Saumon Atlantique**, la **Bouvière**, la **Loche des rivières**. Pour assurer la survie de ces espèces, il est nécessaire de :

- maintenir une bonne qualité de l'eau ;
- effacer les obstacles qui bloquent les poissons migrateurs et les empêchent de rejoindre des zones favorables à leur reproduction ;
- maintenir des connexions entre le lit principal de la rivière et ses dépendances (boires) qui forment des *frayères**.



..... Les insectes et autres invertébrés

Trois espèces d'*Odonates** d'intérêt communautaire sont recensées sur le site : l'**Agrion de mercure**, le **Gomphe serpentifère** et la **Cordulie à corps fin**. Sensibles à la pollution des eaux et dépendantes de la végétation des berges, elles se raréfient sur tout le territoire. Ainsi la Cordulie à corps fin n'est présente que sur quelques secteurs le long du Thouet, là où l'habitat d'aulnaie-frênaie est encore conservé.

Le **Pique-prune** et la **Rosalie des Alpes** sont des espèces d'intérêt communautaire prioritaires. Tout comme le **Lucane cerf-volant** et le **Grand Capricorne**, ce sont des *coléoptères* saproxylophages**, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent de bois mort. Le maintien de

vieux arbres, arbres creux ou bois morts au sein des boisements et du bocage est donc nécessaire à leur survie.

La **Moule des rivières** (*Unio crassus*) vit sur les fonds sableux ou graveleux des cours d'eau, dans des zones à faible courant. Encore présente dans la Loire, elle reste néanmoins menacée et très sensible à la qualité de l'eau et aux actions modifiant le fond des rivières.



Rosalie des Alpes



Lucane cerf-volant

Enjeux et objectifs pour le site Natura 2000



Le site Natura 2000 a pour ambition de concilier la préservation de la biodiversité remarquable des vallées de la Loire et du Thouet et les nombreuses activités humaines. Dans cet objectif, un diagnostic de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire a été réalisé. Quatre enjeux locaux ont été identifiés pour la conservation de la biodiversité remarquable.

En réponse à ces enjeux, 20 objectifs propres au site Natura 2000 ont été définis. Ils sont décrits au sein du « Document d'objectifs* » (DOCOB), de même que les actions concrètes qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

..... Enjeu 1 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Raison d'être du site Natura 2000, cet enjeu majeur est étroitement lié aux activités humaines du site. Ainsi, pour encourager le maintien des pratiques favorables à la biodiversité, les objectifs suivants guident l'action à mener sur le territoire.

- Prendre en compte les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans la gestion du lit mineur de la Loire et de ses berges
- Mettre en place une gestion des boires favorable à la biodiversité
- Tenter de contrôler la prolifération des espèces envahissantes
- Maintenir ou restaurer les prairies existantes
- Proposer et mettre en œuvre des pratiques de gestion des boisements alluviaux permettant leur conservation
- Maintenir ou restaurer la libre circulation des poissons migrateurs

..... Enjeu 2 : Préserver (voire améliorer) la qualité de l'eau

La majorité des espèces et habitats remarquables du site dépend étroitement de la Loire et de ses affluents. Préserver le bon état des cours d'eau est donc essentiel.

- Enrayer le surcreusement du lit et préserver « l'espace de liberté » du fleuve
- Limiter les pollutions diffuses de l'eau

..... Enjeu 3 : Mettre en place une gestion cohérente et concertée du site

Associer l'ensemble des nombreux acteurs et usagers du territoire à sa gestion est indispensable pour garantir le succès et la pérennité de la préservation de la biodiversité remarquable.

- Favoriser le maintien de l'élevage extensif au sein du site
- Intégrer Natura 2000 dans les politiques publiques locales
- Assurer l'intégrité et la préservation des paysages ligériens
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et moyens de préservation de la biodiversité

..... Enjeu 4 : Affiner la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Les actions menées doivent être en adéquation avec les enjeux locaux

- Compléter les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- Suivre l'état de conservation des habitats et espèces
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs
- Adapter les prescriptions de gestion au fil du temps, mettre à jour le Document d'Objectifs

Des actions partagées en faveur de la biodiversité



Une instance de concertation

Les enjeux et les actions à mettre en œuvre sont définis en concertation avec les représentants des usagers du territoire. Un Comité de pilotage est ainsi chargé de valider le *Document d'Objectifs** et de veiller à sa bonne mise en œuvre.

Il est composé de représentants des services de l'Etat, des communes concernées, des associations du territoire (chasse, pêche, protection de l'environnement, ...), et des organismes socio-professionnels (représentants des agriculteurs, forestiers, propriétaires ruraux, ...).

Des objectifs aux actions concrètes

Pour répondre aux objectifs propres au site Natura 2000, le Document d'Objectifs prévoit 46 actions concrètes. Ces actions recouvrent des aspects variés : information et sensibilisation des acteurs ou usagers du territoire aux enjeux de préservation de la biodiversité, suivi scientifique des espèces protégées, réalisation de travaux de restauration ou d'entretien de milieux naturels, ...

En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le Parc naturel régional est chargé d'informer et de conseiller les acteurs du territoire. En lien avec le Comité de pilotage, il veille aussi à ce que les actions prévues dans le Document d'Objectifs soient réalisées

et coordonne les différents acteurs qui interviennent pour les mettre en œuvre.

Ces acteurs appelés à agir peuvent être les collectivités, les associations locales de protection de l'environnement, les agriculteurs, les propriétaires ou encore les habitants, les professionnels et les usagers du territoire, chacun à leur niveau.

Ainsi, la réalisation de 18 des actions prévues par le Document d'Objectifs repose sur l'implication libre et volontaire des agriculteurs, propriétaires ou gestionnaires de parcelles dans le site Natura 2000.

Des contrats pour permettre aux acteurs du territoire de s'impliquer

► La Charte du site Natura 2000

Elle liste un ensemble de « bonnes pratiques » favorables à la biodiversité que chacun peut librement mettre en œuvre. Ces bonnes pratiques recouvrent une grande variété d'activités : activités quotidiennes telles que le jardinage, mais aussi certaines activités de loisirs ou professionnelles. L'adhésion à la Charte est ouverte à tous. Pour les propriétaires, elle donne droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

► Les Contrats Natura 2000

Ils permettent d'aider financièrement les propriétaires ou gestionnaires de parcelles non agricoles qui s'engagent à réaliser certains travaux de restauration des milieux naturels. Ces aides peuvent aller jusqu'à 100 % du coût des travaux pour les bénéficiaires privés (80 % pour les collectivités).

Par exemple, une aide financière peut être accordée pour des actions telles que la recreation d'arbres têtards ou encore la pose d'une grille à l'entrée d'une cavité rocheuse pour préserver la tranquillité des chauves-souris.

► Les Mesures agro-environnementales (MAE)

Ce sont des contrats Natura 2000 réservés aux agriculteurs ; les mesures agro-environnementales visent à encourager les pratiques agricoles les plus favorables aux espèces menacées et aux habitats naturels du site. Les agriculteurs intéressés s'engagent pour cinq ans à respecter un cahier des charges précis, en contrepartie duquel ils bénéficient d'aides financières.

Pour en savoir plus, contactez l'animateur du site Natura 2000 (coordonnées au dos du document).



Alluvial : se rapporte à un sol constitué d'alluvions, c'est-à-dire de sédiments déposés par un cours d'eau au fil du temps. Une plaine alluviale correspond ainsi théoriquement au *lit majeur** d'un cours d'eau.

Boires : dépressions issues d'anciens bras de rivière, plus ou moins déconnectés du lit principal, par exemple du fait du déplacement de celui-ci au fil des temps. Les boires peuvent être en eau ou asséchées une partie de l'année. Si elles sont connectées convenablement au lit principal, elles forment des zones de reproduction favorables aux poissons et amphibiens.

Coléoptères : groupe d'insectes dont font partie les scarabées, les coccinelles, etc. Les coléoptères sont caractérisés par des pièces buccales broyeuses et par des élytres (1^{ère} paire d'ailes) dures formant une carapace qui protège la deuxième paire de « vraies » ailes (ailes servant au vol).

Document d'Objectifs (ou « Docob »): document de référence d'un site Natura 2000 qui présente à la fois le diagnostic du site, ses enjeux et le plan d'actions du site Natura 2000 (c'est-à-dire l'ensemble des actions à mettre en œuvre localement pour préserver la biodiversité remarquable du site Natura 2000).

Eutrophe : se dit d'un milieu qui est riche en éléments nutritifs. Pour des sols, il s'agit généralement d'un milieu faiblement ou non-acide permettant une forte activité biologique. L'eutrophisation désigne le processus d'enrichissement excessif des cours d'eau ou plans d'eau en éléments nutritifs.

Forêt alluviale : forêt située sur des sols issus d'alluvions, c'est-à-dire dans le *lit majeur** des cours d'eau. Il existe différents types de forêts alluviales. Les essences d'arbres qui peuplent ces forêts diffèrent en fonction des conditions d'alimentation en eau (fréquence et durée des crues, profondeur de la nappe phréatique) et de la nature des sols.

Frayère : lieu de reproduction des poissons.

Habitat naturel : entité écologique bien identifiable, qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Un habitat est caractérisé par sa végétation, l'ensemble des espèces végétales présentes et leur proportion dans le mélange, son climat, son altitude, etc. Il peut dépendre d'activités humaines ou y être associé ; on parlera alors d'habitat semi-naturel, comme par exemple pour les zones pâturées par du bétail.

Herbacé : se rapporte aux végétaux qui ressemblent à l'herbe. Ils se caractérisent par une tige « molle », partie aérienne qui meurt généralement après la fructification et une petite taille. Le terme s'utilise par opposition à « ligneux » qui se rapporte aux arbres et arbustes, dont la tige est rigide (en bois). Les algues, lichens et mousses ne sont pas des plantes herbacées.

Ligérien : « de la Loire » (paysage ligérien, tradition ligérienne,...).

Lit mineur d'un cours d'eau : zone principale occupée par le cours d'eau, délimitée par les berges.

Lit majeur d'un cours d'eau : zone de débordement naturelle du cours d'eau, espace occupé par l'eau lors des plus grandes crues ; c'est la plaine inondable. Dans la vallée de la Loire, le lit majeur a été réduit par les aménagements réalisés par l'Homme (digues, levées, ...).

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes (environ 1,50 à 2 m de haut), souvent à larges feuilles, se développant sur sols humides et riches. La mégaphorbiaie est souvent un état intermédiaire de végétation entre une prairie (plantes herbacées, basses) et un boisement (présence d'arbres et arbustes).

Mésophile : se dit d'une espèce (ou ensemble d'espèces) poussant sur un sol neutre (ni acide ni basique) et dans des conditions moyennes de température et d'humidité.

Mésotrophe : désigne un milieu moyennement riche en éléments nutritifs (pour les plantes).

Odonates : désigne l'ensemble des insectes de la famille des libellules (libellules et demoiselles ou agrions).

Oligotrophe : désigne un milieu pauvre en éléments nutritifs ou une espèce végétale qui s'accommode bien d'un tel milieu.

Ripsisylve : végétation généralement boisée, bordant les cours d'eau et plans d'eau.

Saproxylophage : qui se nourrit de bois mort.

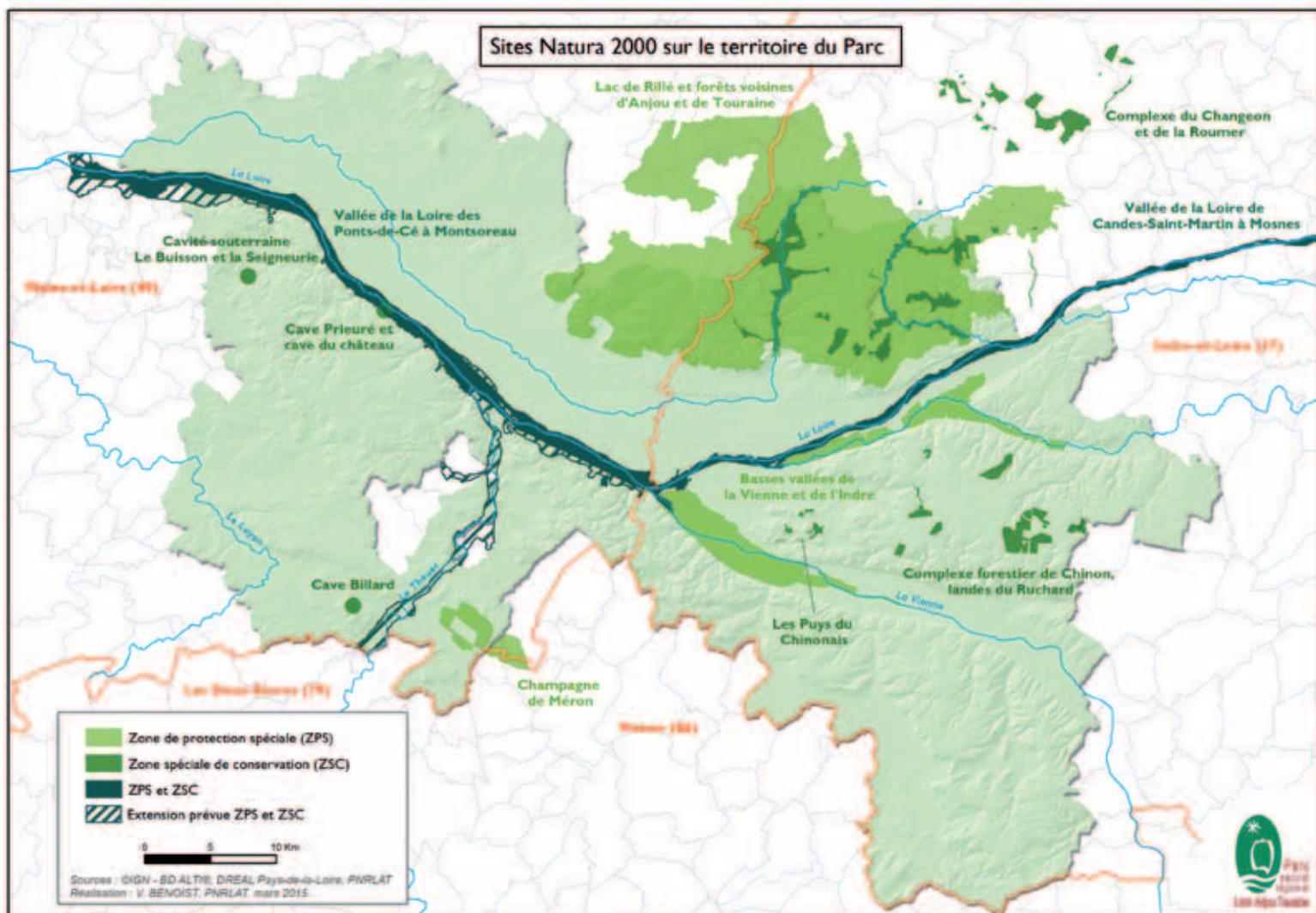
ZSC : site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Habitats ».

ZPS ou Zone de protection spéciale : site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Oiseaux ».

Végétation amphibie : végétation des dépressions longuement inondées (bords de mares, de boires, d'étang ou de rivières), qui se développe principalement sous l'eau et peut émerger ou rester à sec.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et Natura 2000

Depuis sa création, le Parc a toujours eu la volonté de préserver son patrimoine naturel. C'est un acteur privilégié pour la mise en œuvre de ce programme européen, de nombreux sites sont présents sur son territoire. Il est chargé de l'animation de quatre de ces sites.



Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
tél. 02 41 53 66 00 - fax. 02 41 53 66 09
mail. info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Découvrir Natura 2000 sur le web

www.developpement-durable.gouv.fr
www.inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche

Consulter le Docob du site

<http://bit.ly/1ABVUU6>

Consultez les listes officielles des espèces d'intérêt communautaire et de leur statut

Pour la ZSC : www.inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5200629

Pour la ZPS : www.inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5212003

Conception (rédaction, conception, cartographie) : PNRLAT

Crédit photos : Laurent ARTHUR, J.M. BACH – LOGRAMI, Frédéric DESMETTE, Jean-Sébastien EVRARD, David GREYO, Rémi MASSON, Louis-Marie PREAU, Olivier SALIN, PNRLAT (Bastien MARTIN, Michel MATTEI, Lucile STANICKA)

Impression : Loire Impression

Tirage : 200 ex

Juin 2015



Cette brochure est cofinancée par
l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en
Pays de la Loire avec le
Fonds européen agricole
pour le développement rural.